

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 décembre 2013

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoirs de Mme Marie-Annick DUCHÊNE et de M. Laurent DELAPORTE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir de Mme Marie SENERS*), M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (*pouvoir de M. Roland de HEAULME*), M. Jean GUILBERT (*pouvoir de Mme Pascale ROCHERON*).

Absents excusés : M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Erik LINQUIER, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS (*pouvoir à Mme BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Roland de HEAULME (*pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS*), Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir à M. Jean GUILBERT*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 3 décembre 2013

Date d'affichage de la convocation : 3 décembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 56

Nombre de pouvoirs : 10

Excusés : 8

N° de l'ordre du jour :

2013.12.12 : Avis de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur une demande de Contrat Régional Territorial (CRT) par la commune de Noisy-le-Roi auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France.

□ M. François de MAZIÈRES, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération en date du 8 décembre 2008, du Conseil Municipal de Noisy-le-Roi, approuvant le programme de restructuration et de requalification du secteur du Vaucheron de la commune ;

Vu la délibération en date du 29 mai 2012, du Conseil Municipal de Noisy-le-Roi, approuvant le programme des opérations présentées au titre d'un contrat régional pour un total subventionnable de 3.000.000 €, le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation des travaux pour un montant total de 3.059.475€ HT se décomposant comme suit :

- gymnase : 1.656.034 € HT
- salle de danse 664.093 HT
- parking public sous gymnase 739.348 HT

(Valeurs juillet 2009) ;

Vu la délibération en date du 28 juin 2012, du Conseil Régional, modifiant sa politique contractuelle par la mise en place d'un nouveau dispositif, le Contrat Régional Territorial (CRT) et définissant les nouvelles modalités et critères d'aides au financement des collectivités ;

Vu le projet retenu proposé par le Cabinet d'architectes Treutel Garcia Treutel (TRT), et ses cotraitants, composé d'équipements publics (gymnase et salle de danse avec parking public en sous-sol, pôle tertiaire, espaces publics extérieurs), ainsi que d'une opération de 33 logements locatifs et 65 parkings en sous-sol à réaliser par Immobilière 3 F ;

Dans le cadre de la restructuration et de la requalification du quartier Vaucheron, la commune de Noisy-le-Roi souhaite aménager des équipements publics : un gymnase et une salle de danse.

Le dossier de contrat régional déposé par la commune en juillet 2012 n'a pas été instruit durant l'année 2012. Le Conseil Régional a depuis mis en place un nouveau dispositif : le Contrat Régional Territorial (CRT), qui vise à créer un outil de mise en œuvre des orientations régionales, ce dossier doit donc être modifié et adapté en fonction des nouvelles modalités et des nouveaux critères.

En 2012, la subvention du Conseil Régional était calculée sur un montant plafonné à 3.000.000 € HT au taux de 40 %, ce qui représentait une aide au financement de 1.200.000 €.

La commune Noisy-le-Roi maintient sa demande de subvention auprès du Conseil régional au titre d'un Contrat Régional Territorial, pour les opérations suivantes :

- 1) Opération construction d'un gymnase : 2.378.439,39 € HT
 - 2) Opération construction d'une salle de danse : 710.442,93 € HT
- Soit un total de : 3.088.882,32 € HT

(*) Valeurs actualisées mai 2013.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2013

La subvention régionale se répartirait de la façon suivante :

- Opération gymnase: subvention de 356.765,90 €
- Opération salle de danse : subvention de 106.566,43 €

Soit un montant total de 463.332,33 € ramené à 432.295,12 € plafond de la subvention.

Le complément du montant H.T. soit 2.360 834.99 € (= 3.088.882,32 € - 432.295,12 € (Conseil Régional) + 295 752.21 € (Contrat Départemental)) ainsi que la T.V.A., au taux en vigueur, à la charge de la commune, sera financé sur fonds propres et le Fonds de Compensation de la TVA.

Le programme des opérations présentées au titre d'un Contrat Régional Territorial pour un total de 3 088 882.32 € H.T., le plan de financement et l'échéancier financier prévisionnel de réalisation figurent dans les tableaux ci-après :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *donne un avis favorable pour le dépôt d'un dossier, par la commune de Noisy-le-Roi, en vue de la conclusion d'un Contrat Régional Territorial selon les éléments exposés.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 56

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services